

O2---

Une Biterroise sacrée "meilleure serveuse"

Concours | Hier, à Béziers, Joanna Rosich a décroché la coupe Georges-Baptiste.



■ Joanna (3^e en partant de la gauche) avec l'ensemble des candidats. P. SALIBA

Élève de terminale BEP à l'institut consulaire de formation de Béziers (EMTH), sous la férule de son professeur Eric Salvetat, Joanna Rosich est-elle sur les traces de la Montpelliéraine Laura Debrenne ?

C'est tout le mal qu'on peut lui souhaiter au vu de l'exceptionnel parcours de son aînée en 2008. Pensionnaire de l'ICF Montpellier, Laura était sortie victorieuse de l'épreuve régionale de la coupe Georges-Baptiste qui récompense les meilleurs serveurs. Enchaînant sur le titre de championne nationale et obtenant, dans la foulée, une brillante deuxième place lors de la finale européenne.

Un parcours qui en dit long sur les compétences de la jeune fille et qui représente une sacrée plus-value sur son CV. Nul doute que Joanna Rosich rêve d'un tel périple.

318,5 points sur 400

Hier, au restaurant d'application de la cité Jean-Moulin, organisatrice cette année de cette épreuve réputée, et face à douze autres candidats affûtés, représentant sept établissements régionaux (1), elle a

donné le meilleur d'elle-même, décrochant le Graal avec une note finale de 318,5 points sur 400!

Sept épreuves se présentaient à elle, sous l'œil avisé de Pascal Morel, responsable régional de la coupe Georges-Baptiste. Un atelier "service café expresso"; un atelier "pastis"; un atelier "découpe de magret de canard et service de sa garniture et de sa sauce"; atelier "crêpes flambées"; atelier "fromage" avec reconnaissance, découpe et accords avec vin; atelier "poisson" et enfin, l'atelier réputé comme étant le plus difficile, celui de l'argumentation commerciale avec des notions d'anglais.

Joanna n'a pas tremblé, affichant tout son talent et se qualifiant par la même occasion pour la finale nationale qui aura lieu le 23 mars prochain à Marseille. Avant, qui sait, la finale européenne...

LAURENT VERMOREL
lvermorel@midilibre.com

► **Participaient** au concours, les CFA de Perpignan, Mende et Marguerittes, les ICF de Montpellier et Béziers, la cité scolaire Jean-Moulin à Béziers ainsi que les lycées professionnels Voltaire de Nîmes et Peytavin de Mende.

Les rendez-vous de l'année au parc des expositions de Béziers

Après avoir accueilli le salon du mariage, le salon du collégien et l'exposition canine internationale, le parc des expositions de la CCI Béziers-Saint-Pons accueillait, jusqu'à mardi dernier, le salon de la Pâtisserie. Cet équipement sans égal dans l'Ouest Hérault a affiché un programme particulièrement bien fourni cette année avec plus d'une dizaine de grands rendez-vous commerciaux, sans oublier les événements spécifiques de type concours des grands vins, challenge interentreprises ou encore forum de l'emploi.

Le temps fort de cette année 2012 sera bien sûr le salon professionnel Dionysud dédié aux professionnels de la vigne, de l'olive et du vin. Du 6 au 8 novembre prochains, ce grand événement régional réunira plus de cent exposants spécialisés ainsi que de nombreux partenaires du monde viticole et oléicole. Près de

10000 visiteurs sont attendus lors de ce grand rendez-vous. Trois autres événements organisés par la CCI auront lieu cette année: les foires de printemps et d'automne, mais également le salon des véhicules anciens. Après avoir placé son édition 2011 sous le thème de l'Espagne, la foire de printemps qui se tiendra du 17 au 25 mars a choisi le Maroc pour invité d'honneur. Un espace baptisé "Escale marocaine" réunira de nombreuses pièces d'artisanat marocain, produits de bien-être et épicerie fine. Dégustation de spécialités marocaines, démonstration de henné, atelier calligraphie et animation musicale compléteront cette programmation exceptionnelle.

Enfin, le parc accueillera également de nombreux événements privés tout en mettant à disposition ses infrastructures pour des événements grand public type Forum de l'emploi organisé par la Maison de l'emploi du Grand Biterrois.

La lutte contre l'habitat indigne se poursuit devant le tribunal

Centre-ville | Trente-cinq arrêtés préfectoraux sont en vigueur pour des logements insalubres. Les sanctions vont tomber.

La chasse en meute contre les marchands de sommeil. C'est en ces termes que, il y a un peu plus d'un an, le sénateur-maire Raymond Couderc qualifiait la lutte intensive qui allait être menée contre l'habitat indigne sur Béziers. Cette "chasse" a été lancée par l'intermédiaire du Conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD) qui a permis de mettre en commun les compétences de la mairie, de la Cabem et du Parquet. Hier, devant le tribunal correctionnel, le premier cas de propriétaire indélicat était à la barre. Présenté en comparution immédiate, l'homme a demandé un délai pour préparer sa défense (lire ci-dessous).

Jusqu'à 7 ans de réclusion

Dans le cadre de cette lutte, le procureur Patrick Mathé a demandé que soient contrôlés les trente-cinq propriétaires qui ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux d'insalubrité: « À partir de la date de l'arrêté, le propriétaire a un délai pour faire des travaux s'il veut relouer. S'il ne respecte pas l'arrêté, il encourt une peine de 2 à 3 ans d'emprisonnement et une amende de 200 000 €. Plus la confiscation éventuelle du bien par l'État. » Et il poursuit: « Si, en plus, on se rend compte que le logement qui continue à être loué l'est à des personnes vulnérables, comme, par exemple, sans ressource, avec des enfants, des étrangers en situations précaires, il y a un délit supplémentaire. Ce délit d'habitat indi-



■ À la vue ne serait-ce que des photos, l'arrêté d'insalubrité était largement mérité.

gne est puni par la loi de 5 à 7 ans d'emprisonnement et d'une amende de 150 000 € à 200 000 €. À ce monsieur (lire ci-dessous), nous lui reprochons les deux. »

Patrick Mathé commente: « C'est le cas typique de l'exploitation de la misère humaine. » Le sénateur-maire ne disait pas autre chose début 2011 lorsqu'il avait lancé "la chasse": « Il y a encore beaucoup de taudis dans le centre historique et certains en profitent pour en tirer des profits immoraux. » Fin janvier, s'est réuni le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne qui associe l'État, l'Agence régionale de santé (ARS), le Conseil général, les Agglos de Montpellier, Béziers et Agde,

les deux Parquets du département et un certain nombre d'autres structures. Là aussi, le cas de Béziers a été largement évoqué. En plus du recensement des situations bloquées avec des propriétaires indélicats qui est en cours, la réunion a porté sur la lutte contre le saturnisme, autre fléau de l'habitat indigne. Suite à la grande campagne de dépistage lancée en 2008, auprès de 1313 familles: 365 enfants ont été évalués, 26 ont été dépistés en saturnisme avéré et 72 en imprégnation saturnine. Tout comme le CISPD, le Pôle a décidé d'intensifier ses efforts de contrôle auprès des marchands de sommeil.

EMMANUELLE BOILLOT
eboillot@midilibre.com

Les étages étaient loués à des travailleurs clandestins

L'arrêté préfectoral pour logements insalubres dans cet immeuble de la rue du Puit-des-Arènes a été pris le 4 août 2009. Les travaux devaient être réalisés dans un délai de dix mois à partir de la notification qui a été délivrée le 9 février 2010. Malgré ce, lorsque des contrôles ont été effectués le 17 et le 22 novembre 2011, l'inspecteur a constaté que rien n'avait été fait mais qu'en plus, il y avait sept hommes qui vivaient au 1^{er} étage dans des conditions déplorables. Ils ont déclaré être des travailleurs dans le bâtiment,

de nationalité bulgare, et qu'ils n'avaient pas de titre de séjour. Ils payaient en espèces 350 € par mois de loyer. Une famille aurait quitté les lieux sept mois auparavant. Au troisième étage, il y avait cinq autres personnes. Lorsque les policiers sont venus, il n'y en avait plus que trois qui ont dit payer 5 € par jour. Le propriétaire, un maçon turc, était présenté à la barre du tribunal hier dans le cadre d'une comparution immédiate. Il a demandé un délai pour préparer sa défense.

Le procureur Patrick Mathé a requis la mise en détention préventive en attendant le procès sur le fond. L'avocate de la défense, M^e Bialek, a plaidé que son client n'était pas un marchand de sommeil et qu'il n'était pas le bon propriétaire. Elle a affirmé qu'il avait toutes les garanties pour sa présentation: sa famille vit à Montady; il est propriétaire de sa maison; il est salarié d'une entreprise de maçonnerie. L'homme a été placé sous contrôle judiciaire et devra se présenter devant le tribunal le 15 février prochain.

Le deuxième salon de l'immobilier débute demain au palais des congrès

Logement | Trois jours de rendez-vous avec les professionnels de la pierre.

Après une première édition réussie l'année dernière, le salon de l'immobilier revient sur Béziers, à partir de demain et pour trois jours. Le palais des congrès accueillera cette manifestation entièrement consacrée à la négociation et à la construction.

Environ quarante-cinq professionnels ont annoncé leur venue à l'organisateur Pierre Tarbouriech: agences immobilières; constructeurs; lotisseurs; aménageurs; banquiers; spécialistes en défiscalisation. Il sera possible de les rencontrer pour évoquer directement des projets individuels en vue de leur validation ultérieure.

« Lors de la première édition, nous avons eu entre 2500 et 3000 visiteurs. Des affaires et de nombreux contacts



■ Rencontrer les professionnels pour évoquer des projets individuels sera notamment possible. P. SALIBA

s'étaient concrétisés », explique Pierre Tarbouriech. Cet organisateur de salons avait souhaité doter Béziers d'une telle manifestation, à l'instar des villes importantes de la région, telles que Montpellier ou Perpignan. « Dans un contex-

te général qui n'est pas très euphorique, ce salon est une occasion de rapprocher acheteurs et professionnels », poursuit l'organisateur. Ce sera aussi l'occasion de balayer tous les sujets relatifs au logement et à la construction, à

travers, notamment, une série de conférences prévues samedi après-midi.

► **Salon de l'immobilier** au palais des congrès de Béziers, dès demain et jusqu'à dimanche (de 10 h à 19 h). Entrée gratuite. Service de bar et de restauration sur place.